



Règlement Participants - Raid Icam

2026

12ème édition

Article 1 – Organisateur

Statuts :

L'association RAID ICAM LILLE est régie par la loi de 1901 et enregistrée à la préfecture du Nord sous le numéro : W595024069.

*Association RAID ICAM LILLE
6, rue Auber 59800 – Lille
inscription.raidicam@gmail.com*

Assurance :

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisatrice, conformément à la législation en vigueur. Cette assurance ne couvre que l'association et les membres qui la composent.

Les concurrents participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité. Les participants ont connaissance des risques spécifiques liés à leur participation au Raid et inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Les équipes sont entièrement responsables de leurs véhicules, des objets et matériels personnels. En cas de perte, de vol, de détérioration de ces matériels et effets, la responsabilité de l'organisation du Raid Icam 2026 ne pourra être retenue.

Article 2 – Inscriptions

Lieu de rendez-vous :

Le lieu de rendez-vous est fixé au camping municipal d'Ecault, chemin de la warenné, 62360 Ecault, le 21 mars 2026 Nous demandons que les personnes arrivent **au plus tard à 11h15.**

Vous devez avoir mangé avant l'épreuve. Pour les **experts**, le départ se fera à **12h00** après un **briefing à 11h45**. Pour les **aventures**, le départ se fera à **12h15** après un **briefing à 12h00**.

En arrivant les participants déchargent leurs vélos et procèdent au check administratif.

La fin des épreuves pour tous sera le **dimanche 22 Mars à 16h00 à Equihen plage**. Le départ du dimanche se fera à **7h pour les experts** et à **8h00 pour les aventures**.

Les frais d'inscription au RAID ICAM 2026 s'élèvent à :

Parcours Aventure	Tarif normaux <i>Jusqu'au 5 mars inclus</i>	Tarifs dernière minute <i>Jusqu'au 10 mars inclus</i>
Non-Étudiant	66€	69€
Etudiant	59€	64€
Etudiant Icam	56€	61€

Parcours Expert	Tarif normaux <i>Jusqu'au 5 mars inclus</i>	Tarifs dernière minute <i>Jusqu'au 10 mars inclus</i>
Non-Étudiant	66€	69€
Etudiant	62€	67€
Etudiant Icam	59€	64€

**Toutes les inscriptions se feront via notre site internet,
www.raidicamlille.com, onglet inscriptions.**

Tout étudiant et actif devra ajouter au prix de la course, les frais d'inscription et le prix de la licence expérience.

Tout étudiant ICAM devra ajouter au prix de la course les frais d'inscription.

La licence expérience est remboursée à posteriori de l'inscription par le BDE ICAM Lille.

Toute équipe dont le dossier d'inscription ne sera pas complet se verra refuser le départ. Les participants doivent se soumettre à toutes les formalités exigées par le contrôle de la course.

Il est également possible de louer un VTT pour l'occasion. Nous proposons cette option lors de l'inscription. Nous contacterons plus tard les personnes souhaitant louer un VTT. Tout virement bancaire non reçu au **21 mars 2026** se verra annuler sa location de VTT.

Check administratif :

Chaque équipe s'engage à fournir une caution lors du check administratif. Exemples : carte d'identité, permis de conduire, passeport. La caution sera rendue à l'issue de l'épreuve si aucun dommage n'est à déplorer.

Lors du check administratif, l'organisateur vérifiera la justesse des informations données lors de l'inscription et s'assurera qu'il n'y a aucun manquement de la part du participant.

Conditions de remboursement :

Si votre candidature n'a pas été retenue, la totalité des versements effectués sera intégralement restituée.

En cas de **désistement** de votre part, **aucun** remboursement ne sera accepté.

En cas de blessure **avant** l'événement, un remboursement partiel, d'un ou des équipiers pourra être discuté avec l'organisateur.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...), le remboursement sera effectué comme indiqué ci-dessous :

- annulation **avant le 1 mars exclu**, remboursement de la totalité de l'engagement hors frais bancaires, licence expérience et Parcours de Prévention Santé..
- annulation **entre le 1 mars et le 8 mars inclus**, remboursement au minimum de 75% de l'engagement hors frais bancaire, licence expérience et Parcours de Prévention Santé..
- Annulation **entre le 9 mars et le 17 mars inclus**, remboursement au minimum de 65% de l'engagement hors frais bancaire, licence expérience et Parcours de Prévention Santé.
- annulation **après le 18 avril inclus**, remboursement au minimum de 50% de l'engagement hors frais bancaire, licence expérience et Parcours de Prévention Santé

Article 3 – Epreuves

La direction de course se réserve le droit de modifier, de supprimer ou d'ajouter des portions de parcours à tout moment en cas d'imprévu. De même, les épreuves pourront être partiellement ou totalement supprimées ou modifiées à tout moment.

Ces modifications de parcours pourront avoir lieu notamment dans les cas suivants :

- Dégradation des conditions météorologiques
- Mauvaises conditions de pratique liées à la dangerosité/dégradation du terrain
- Équipements défectueux (EPI, équipements des concurrents)
- Progression trop lente de certaines équipes
- Mise en danger de l'intégrité physique des concurrents

Les informations à dispositions des participants se trouvent sur notre site internet et pourront être mises à jour jusqu'au jour de l'événement.

L'organisateur s'attache à délivrer ces informations dès que possible et à informer le plus largement possible toute modification substantielle des caractéristiques sportives de la manifestation.

Les épreuves présentes au Raid Icam 2026 sont le VTT, la course d'orientation, le trail, le run&bike, le paddle sur mer ainsi que des épreuves complémentaires dévoilées le jour de l'épreuve qui ne seront pas obligatoires.

Le parcours expert aura une **durée totale comprise entre 8h50 et 17h38**.
Le parcours aventure aura une **durée totale comprise entre 6h44 et 14h**

Au niveau du VTT :

- Le casque (homologué CE) est **obligatoire**. Il doit être porté, jugulaire fermée sur l'ensemble des parties vélo.
- Lors de l'utilisation d'un système de traction : celui-ci doit être largable à tout moment et ne pas être utilisé en descente.
- En VTT orientation le support carte est réalisé sans bord saillant. Les extrémités et protubérances doivent être protégées.
- Les vélos à assistance électrique, tandems, handbike, sont **interdits** pendant la course.

Au niveau du Paddle :

- Le gilet d'aide à la flottabilité doit être porté en permanence sur soi en mer.
- Attention, pour toute embarcation gonflable, la flottabilité des gilets doit être renforcée et correspondre à la norme 12402-4.
- Le port des chaussures fermées est obligatoire en mer.
- L'organisateur interdit le port des sacs à dos avec le gilet de sauvetage. Il peut par contre autoriser le port des poches à eau. Les sacs peuvent être stockés au début de l'activité et récupérés à la fin.

Au niveau du Bike&Run :

- Les changements entre coéquipiers sont libres. Il est interdit de monter à plusieurs sur le vélo, pour des raisons de sécurité.
- Le port du casque pour l'ensemble de l'équipe est **obligatoire**.

Article 4 – Format de la manifestation

La manifestation se déroule par **équipe de 4 ou par équipe de 2**, mixte ou non, sans remplaçants.

Tous les participants doivent avoir atteint leur majorité révolue (18 ans) au 21 mars 2026. Les participants mineurs de plus de 16 ans révolue au 21 mars 2026 sont autorisés à concourir à toutes les épreuves sous conditions d'une **autorisation parentale**.

Article 5 – Bivouac

Le lieu de bivouac est au Camping municipal d'Ecault, chemin de la Warenne, 62360 Ecault

Pour le bivouac il est indispensable de ramener :

- une ou deux tentes permettant de faire dormir toute l'équipe
- un sac de couchage et un tapis de sol par participant

Les participants prendront le dîner et le petit-déjeuner fourni sur place et auront accès aux douches et aux toilettes.

Les participants auront le droit de ne pas dormir au bivouac prévu à cet effet, à condition d'avoir **signé la décharge au préalable**.

Article 6 – Chronométrage, sections, pointage, pénalités

Le parcours s'organise autour des balises, bivouacs et ravitaillements par lesquelles chaque participant sera tenu de passer; ceux-ci figurent dans le road-book concurrent et sur les jeux de cartes. Ces points peuvent être décrits sommairement pour faciliter l'identification.

Le chronométrage sera effectué par la société Cart'O Design, Stéphane Pruvot.
Les Balises :

- Elles ne sont pas toutes obligatoires (mentionné).
- Leur **non validation** ajoute des minutes au temps global de course.
- Sur la plupart d'entre elles, aucun membre de l'organisation ne sera présent.
- Les balises non validées n'augmentent pas toutes le même temps.

IMPORTANT : Ce qui a été dit au briefing prime sur toutes informations données sur le parcours et sur les road books, sauf cas exceptionnel de changement d'itinéraire obligatoire, auquel cas les équipes en seront averties par les membres de l'organisation aux CP.

Aucune équipe ne devra repartir d'un CP si le nombre de ses membres est inférieur au nombre théorique des membres qu'elle devrait comporter.

Pénalités :

Le jury de course peut sanctionner par des pénalités ou l'exclusion toute transgression du règlement. Il peut également accorder des bonifications en fonction des neutralisations effectuées ou pour toutes autres raisons.

Le règlement comporte trois catégories de pénalités :

- les pénalités horaires ;
- la mise hors-classement si :
 - o Equipe incomplète sans autorisation de l'organisation au départ, à un checkpoint, à l'arrivée ...
 - o Non-respect des propriétés traversées, de l'environnement ...
 - o Forfait d'un coureur de l'équipe
 - o Non application des consignes de sécurité (voir article 7)
- la mise hors course si :
 - o Utilisation de moyens de transport ou de certains matériels non autorisés
 - o Dégradation volontaire de l'environnement
 - o Attitude injurieuse ou agressive
 - o Comportement déloyal, sabotage (par exemple : suppression du marquage du parcours)
 - o Non-assistance à personne en danger
 - o Pollution, feu, dégradation, vandalisme avant, pendant et après l'épreuve (ces actes restent sous la responsabilité des équipes engagées)
 - o Contrôle antidopage positif lors de la course
 - o L'équipe du Raid Icam se garde le droit de mettre une équipe hors course si elle dépasse les horaires limites (19h le samedi et 16h le dimanche)

Toute équipe mise hors classement aura trois possibilités :

- Continuer l'épreuve sans être prise en compte dans le classement, sous réserve de l'accord de l'organisation ;
- Rentrer chez elle par ses propres moyens ;
- Être prise en charge par l'organisation.

Les équipes mises hors course n'ont plus le droit de participer aux étapes du raid. Toute équipe mise hors course a l'obligation de quitter la manifestation et de rentrer par ses propres moyens et sera prise en charge par l'organisateur.

Article 7 – Ravitaillements

Plusieurs ravitaillements seront mis en place par l'organisateur. Le dîner du samedi, le petit déjeuner et le déjeuner du dimanche sont pris en charge par l'organisateur. Le Raid Icam se fait en **semi-autosuffisance**, nous recommandons fortement que les participants viennent avec de la nourriture en plus (type barres

énergisantes, fruits secs,...) et **un système d'hydratation** par personne est obligatoire.

Article 8 – Assistance, sécurité

L'équipe doit posséder un portable ayant une autonomie suffisante durant la durée du Raid. L'équipe veillera à le recharger le soir.

Les concurrents se doivent de progresser en **respectant le code de la route**.

En Run&Bike, il est interdit de monter à 2 sur le vélo ou d'utiliser un système de traction.

Les systèmes de traction ne sont autorisés qu'à VTT et doivent respecter les conditions suivantes : rétractables, installés de VTT à VTT, amovibles en roulant par le pilote tracté. Le tractage est interdit en descente et lors des départs groupés.

La configuration du Raid en milieu naturel éloigne intrinsèquement en distance et en temps les moyens d'intervention. Chaque participant doit avoir conscience, que les moyens et que les délais d'intervention peuvent être longs, et en particulier beaucoup plus longs que nous les connaissons dans la vie de tous les jours. A cela s'ajoutent les difficultés d'accessibilité techniques de certaines épreuves. Pour toutes ces raisons pratiques et concrètes, nous avons choisi, en concertation et en accord avec les services de secours publics et les autorités préfectorales, de privilégier, la mise en place au plus proche du terrain ou à proximité du terrain des moyens de surveillance et d'observation, et de médicalisation de l'organisation du raid, afin d'optimiser les capacités de ces moyens à pouvoir être en mesure d'intervenir dans le plus grand nombre de situations possibles.

Article 9 – Classement et catégories

Le chronomètre est arrêté lorsque le dernier membre de l'équipe franchit la ligne d'arrivée. Seules les équipes complètes à l'arrivée peuvent être classées.

Pour chaque équipe, le classement tiendra compte du temps réalisé entre le CP du départ et le CP d'arrivée de chaque étape. Le classement tient compte des arrêts chrono, des pénalités et des bonifications attribués à chaque équipe ainsi de la catégorie dans laquelle elle concourt (masculine, féminine, mixte, aventure, expert). Le classement se fera au temps.

En cas d'abandon d'un des coéquipiers, l'équipe peut être autorisée à reprendre la course par le directeur de course après un **arrêt imposé de 15 minutes**. En cas d'un abandon pour les équipes de 2, le participant peut continuer si et seulement s'il se greffe à une autre équipe et ne se retrouve à aucun moment seul.

Article 10 – Matériel obligatoire

Un Check Matériel aura lieu à l'issue du check administratif. L'organisateur vérifiera que le participant a bien tout le matériel demandé. Sur décision de la direction de course, le participant peut se voir refuser le départ si le matériel demandé n'est pas là.

Matériel obligatoire par équipe :

- 1 trousse de secours contenant impérativement : des pansements, des bandes, des compresses, un désinfectant, du collyre, des Compeeds et une couverture de survie
- 1 téléphone portable (ayant une autonomie suffisante pour tenir les deux jours avec une batterie externe)
- 1 kit de réparation VTT (1 démonte-pneus, 1 pompe à vélo, 2 chambres à air, 6 rustines, 1 colle, 1 jeu de clés alène)
- 1 boussole
- Des stylos et une règle d'au moins 10 centimètres
- Une ou deux tentes permettant d'accueillir toute l'équipe

Matériel obligatoire par participant :

- Un gilet réfléchissant
- 1 sac de couchage par participant ainsi qu'un tapis de sol
- 1 lampe frontale en état de marche et avec un jeu de piles de rechange ou une batterie externe pour la recharger.
- 1 système d'hydratation
- 1 couverture de survie
- 1 vêtement de pluie (type KWay ou Gore tex)
- Une seconde couche chaude
- 1 petit sac pour la journée (type camelbag)
- 1 VTT en état de marche pour les épreuves de VTT avec le dossard VTT de l'équipe fourni par l'organisation
- 1 casque VTT
- 1 lumière avant de Vélo et 1 lumière arrière
- des masques
- Un duvet et un matelas pour la nuit

Tout matériel utilisé par les concurrents devra impérativement **être normalisé CE**. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement.

Article 11 – Matériel interdit

Tout matériel jugé non conforme à la pratique du Raid ICAM pourra être interdit par la direction de course.

Liste non exhaustive du matériel interdit :

- Cartes autres que celles fournies par l'organisation ;
- VTT à assistance électrique
- Outils dangereux ou inadaptés à la pratique des sports présent

Article 12 – Matériel fourni

Liste du matériel mis à disposition par l'organisation (non exhaustive) :

- un jeu de cartes type IGN, adapté à la journée par équipe ;
- un jeu de road book par équipe au début de la course ;
- un doigt électronique minimum par équipe
- un dossard VTT ;
- un dossard à accrocher sur soi ;
- un VTT ainsi qu'un casque si location de VTT

Article 13 – Portes horaires

Les portes horaires seront données le jour de l'événement avec les cartes.

Article 14 – Environnement

Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des terrains privés, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées. Les autorisations de passage sont accordées au Raid et pour le seul jour de la manifestation. Respecter ces lieux, tant au niveau environnemental (respect, propreté et quiétude) qu'en termes matériels (clôtures, portails, structures, cultures, aménagements, matériels en place...). Les portails restent ouverts s'ils étaient ouverts et fermés s'ils étaient fermés.

Lors de votre progression, vous pouvez rencontrer d'autres utilisateurs ou animaux sauvages ou non.

Votre vigilance et votre comportement doivent toujours être à la hauteur des dangers potentiels que représente l'ensemble des utilisateurs de ces endroits.

Les déchets sont à déposer sur les points ravitaillements et au bivouac. Ils seront triés.

Article 15 – Lutte contre le dopage

L'Organisation du Raid s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage. A tout moment un contrôle antidopage peut avoir lieu, les modalités seront donc tacitement acceptées par les participants.

En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'ensemble des fédérations sportives et organisateurs de course sport-nature en seront informés, en leur demandant d'appliquer des sanctions adaptées.

Article 16 – Promotion, droit à l'image

Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés avant, pendant et après l'événement. Ainsi, par le présent règlement, les concurrents sont informés de la prise de sons et d'images pendant toute la durée de l'événement dont ils acceptent par avance l'utilisation postérieure pour les affiches, la plaquette, les revues de presse, le film, le site Internet du Raid ICAM et tout autre moyen de communication ayant pour objet le Raid ICAM.

Article 17 – Matériel conseillé

- barres, boissons énergisantes...
- gourdes d'eau
- porte carte pour vélo
- batteries externes

Article 18 – Récompenses

Les vainqueurs des différentes catégories se verront récompensés. Des récompenses sont attribuées pour chaque parcours (Expert et Aventure) des équipes de 2 et de 4 raideurs (classement au scratch)

Article 19 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement pourra être modifié par l'organisation à tout moment avant le départ du raid le samedi 21 mars 2026. Les équipes inscrites en seront informées et devront obligatoirement l'approuver sous peine d'être exclues de la course.

Fait à Lille le 30/11/2025